



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2026 102

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU POTABLE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - TRAVAUX DE CREATION DU FORAGE F4 A HOUDAIN
ET ESSAIS DE POMPAGES ASSOCIES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet les travaux de création du forage F4 à Houdain et ses essais de pompages associés, pour un délai d'exécution de 3 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service, hors périodes de préparation de 6 semaines pour la remise en état du chemin des Blancs Champs jusqu'au forage F4 via la création d'une piste d'accès et la réalisation d'une plateforme de chantier autour de la tête de forage F4, et de 8 semaines pour la réalisation du forage F4 et le nettoyage / développement / pompages d'essai, non comprises dans le délai d'exécution du marché et démarrant à compter de la date fixée par ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, l'offre de la société SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, sise à Achères (78260), 5 rue des Maraîchers, a été considérée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 442 494 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet les travaux de création du forage F4 à Houdain et ses essais de pompages associés à la société SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, sise à Achères (78260), 5 rue des Maraîchers et de le signer pour un montant de 442 494 € HT issu du détail quantitatif estimatif, et pour un délai d'exécution de 3 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service, hors périodes de préparation de 6 semaines pour la remise en état du chemin des Blancs Champs jusqu'au forage F4 via la création d'une piste d'accès et la réalisation d'une plateforme de chantier autour de la tête de forage F4, et de 8 semaines pour la réalisation du forage F4 et le nettoyage / développement / pompages d'essai, non comprises dans le délai d'exécution du marché et démarrant à compter de la date fixée par ordre de service.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 FEV. 2026**

Et de la publication le : **11 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe